



REGLEMENT CROSS VOLVIC 25 NOVEMBRE 2017

Article 1 : Le Cross Volvic Elite est ouvert à toutes et à tous : licenciés ou non

- **9 courses FFA**
 - 7 courses de la catégorie benjamins (2005 / 2006) à Masters (une seule catégorie). La catégorie Sénior comprend les Espoirs et les Séniors.
 - 2 courses « spécial soixantenaire »
 - course « 60 ans » ouverte aux catégories Master MF 60 et MH 60 (nés de 1954 à 58)
 - relais « soixantaine » de 3 coureurs dont l'addition des âges avoisinera la soixantaine
- Relayeur 1 – âgé de 6 à 10 ans (1PB – 650 m)
- Relayeur 2 – âgé de 11 à 20 ans (1 MB – 1 150 m)
- Relayeur 3 – âgé de 21 ans et plus ... pour compléter la soixantaine (1 GB – 2 550 m)
- Ex : R1 = 6 ans / R2 = 11 ans / R3 peut-être âgé entre 21 ans et 48 ans
- **3 courses USEP** pour les jeunes catégories (de 2007 à 2012)

Aucun surclassement ne sera autorisé.

Article 2 : L'inscription est gratuite pour tous : licenciés ou non.

- conseillée en ligne sur : www.crossvolvic.fr (date limite le 19 Novembre 2017).
- par bulletins à imprimer sur notre site internet et à retourner avant le mardi 21 Novembre 2017.
- sur place le jour de la course jusqu'à 1h avant le début de la course.

Article 3 : Pour les inscriptions aux courses FFA (courses 1, 2, 3, 4A, 4B, 5, 6, 7 et 9), **les concurrents devront être titulaires de certaines licences fédérales (en cours de validité au moment de la course) ou d'un certificat médical :**

- les licenciés FFA (licence Athlé Compétition, Licence Athlé Santé option Running, Licence Athlé Entreprise ou Pass Running) indiqueront leur numéro de licence sur le bulletin d'inscription et joindront une photocopie de celle-ci.
- les licenciés des fédérations agréées (FSCF, FSGT, UFOLEP....) doivent présenter leur licence, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et joindront une copie de celle-ci.
- les licenciés FFTRI, FFCO ou FFPM présenteront et joindront une photocopie de leur licence au bulletin d'inscription.
- les licenciés UGSEL ou UNSS régulièrement engagés par leurs établissements scolaires joindront une photocopie de leur licence.
- aucune autre licence sportive ne sera acceptée
- les autres participants devront joindre au bulletin d'engagement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Article 4 : Les courses 7 et 9 (course Elite Femmes et course Elite Hommes) sont ouvertes aux seul(e)s licencié(e)s FFA titulaires d'une licence Athlétisme Compétition, ainsi qu'aux invité(e)s étrangers (préalablement autorisé(e)s à concourir par l'organisation et ce jusqu'au 19 novembre), des catégories suivantes :

- Course Elite Femmes : Junior – Seniors – Masters
- Course Elite Hommes : Seniors et les Masters 1 qui en feront la demande et seront autorisés par l'organisateur.

Les athlètes étrangers devront fournir un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ainsi qu'une copie de leur passeport.

Article 5 : Pour les courses USEP (courses 8, 10A et 10B), certificat médical ou licences autorisées exigées (cf ci-dessus). Ce sont des **courses, avec classement.**

Article 6 : DOSSARDS

Chaque coureur devra porter visiblement dans son intégralité le dossard fourni par l'organisateur (avec 4 épingles sur la poitrine) sous peine de disqualification.

Pour les relayeurs : 3 dossards numérotés de 1 à 60 avec les lettres A-B-C dans l'ordre de passage des coureurs.

Tout engagement est personnel ; aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée ainsi que l'équipe pour les challenges ou les relais.

PERMANENCE POUR RETIRER LES DOSSARDS

VENDREDI 24 NOVEMBRE – HALL STADIUM JEAN PELLEZ – 10H00 – 19H00
OU SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE

Article 7 : LES CHALLENGES

6-1 Challenge Entreprises – COURSE 5

- Course ouverte aux 500 premiers inscrits
- Le classement sera établi sur les 4 premiers arrivés dont au moins une femme.
- Aucun classement individuel par catégorie.
- Fin des inscriptions le mardi 21 novembre.

6-2 Challenge Etudiants – COURSE 3

- Le classement sera établi sur les 4 premiers arrivés dont au moins une femme.
- Fin des inscriptions mardi 21 novembre.

Article 8 : CLASSEMENTS DES AUTRES COURSES :

- un classement individuel par catégorie masculine et féminine sera effectué, sauf pour les séniors hommes et vétérans hommes de la course 1 ainsi que pour les JU/SE/MA femmes non licenciées de la course 2 qui seront classés ensemble.

La course Elite Hommes se fera sur un seul classement.

- Pour les clubs FFA, un classement par équipe sera établi sur 4 coureurs (par addition des places) dans toutes les catégories, sauf les Masters où il sera établi sur 5. En cas d'ex aequo, l'avantage sera donné au club dont le 4e ou 5e athlète aura obtenu la meilleure place.

- Classement FFSU : les courses 2 (Filles) et 3 (Hommes) seront ouvertes aux licenciés FFSU pour l'attribution des titres de champion d'Académie.

Article 9 : RECOMPENSES ET PRIMES

Un T-Shirt sera offert à tous les arrivants des courses FFA.

Une récompense (médailles ou lots) sera attribuée au 3 premiers des différents classements individuels à l'exception des 2 courses Elites.

Une récompense sera attribuée au 60^{ème} du classement scratch de chaque course.

Une récompense sera offerte à chaque participant de la course « 60 ans ».

Les 3 premières équipes des challenges et du relais seront récompensées.

Les 2 courses Elites verront les 3 premiers au scratch récompensés ainsi que le premier athlète régional. Des primes individuelles seront attribuées en fonction du classement scratch, français et régional (disponible ci-dessous).

Les récompenses se feront sur le car podium immédiatement après chaque course, sauf pour les courses Elites et le Challenge Entreprises qui se feront après la dernière course dans la salle « espace d'information VOLVIC ».

Article 10 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu pour cause de déficience physique durant l'épreuve, d'où l'intérêt pour les non licenciés de souscrire une assurance couvrant les dommages corporels liés à leur pratique sportive.

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour les non-licenciés, les tiers, les spectateurs, bénévoles, agents des collectivités, auprès de la société AIAC.

Article 11 : La couverture médicale sera assurée par un médecin et la Croix Rouge.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE / PUBLICATIONS DES RESULTATS

Du fait de sa participation au Cross Volvic, chaque concurrent autorise les organisateurs à :

- utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement dans les publications du Stade Clermontois et de la Société des Eaux de Volvic.

- publier ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) dans les résultats sur le site internet de la FFA, du Stade Clermontois, la Société des Eaux de Volvic, et le portfolio.

Article 13 : Conformément à la réglementation en vigueur sous contrôle de la FFA, toutes les courses sont susceptibles d'être soumises au contrôle anti dopage.

Article 14 : Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisation.

Article 15 : Le Cross Volvic Elite a le LABEL NATIONAL FFA, et est inscrit dans le CCTN (Cross-Country Tour National) géré par la Fédération Française d'Athlétisme, les organisateurs s'engagent à en respecter la réglementation.

Article 16 : Le Cross Volvic Elite est organisé par l'association Stade Clermontois Athlétisme : Rue Paul Doumer- 63000 Clermont-Ferrand, 0473936894, sc.athletisme@free.fr, en partenariat avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP).

Information stationnement : Le stationnement des voitures particulières étant interdit autour du site, des parkings sont mis à disposition sur le stade de foot et caserne des pompiers. Des navettes gratuites vous amèneront et vous ramèneront de 10h15 à 17h00.